

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le vingt-quatre mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, à l'Espaces Confluences, sous la présidence de Madame Emilie RABETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2021.

Madame la Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

**Présents :** Mme RABETEAU, M. DAMAY, Mme FADAT, M. ROUGERIE, Mme JALLAIS, M. HOLLAENDER, Mme COSTE, M. CHAPLOT, Mme ANDRIEUX, M. GARAPON, Mme RAFFIER, M. BEAUNIER, Mme LAULIAC, M. CASSAT, Mme BOUDEAU, M. DELIERE, M. RAOUL, Mme CHAPLOT, M. ARNAUD, M. GENEST, M. HARTMANN, Mme MAGUER, M. FAUGERAS, Mme MEUNIER, M. ABSI

### **Absents avec délégation :**

M. RUFFINI donne procuration à M. HOLLAENDER  
Mme PREVOT donne procuration à M. GARAPON  
Mme CATHELY donne procuration à Mme COSTE  
Mme RAMADIER donne procuration à M. GENEST

Madame Delphine CHAPLOT a été nommée secrétaire de séance.

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Madame la Maire soumet à approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021.

*Madame la Maire met aux voix.  
Adopté à l'unanimité.*

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Convention fourrière avec la SPA ».

*Madame la Maire met aux voix.  
Adopté à l'unanimité*

### Finances

#### **1) Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Principal**

*Rapporteur : Philippe GARAPON*

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

## Résultats budgétaires de l'exercice

21600 - CONDAT SUR VIENNE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 532 939,06	4 971 340,04	7 504 279,10
Titres de recette émis (b)	1 757 770,81	4 717 643,55	6 475 414,36
Réductions de titres (c)		108 598,00	108 598,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 757 770,81	4 609 045,55	6 366 816,36
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 532 939,06	4 971 340,04	7 504 279,10
Mandats émis (f)	1 540 998,08	4 518 229,63	6 059 227,71
Annulations de mandats (g)		249 614,60	249 614,60
Depenses nettes (h = f - g)	1 540 998,08	4 268 615,03	5 809 613,11
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	216 772,73	340 430,52	557 203,25
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31, Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

- **de DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 pour le budget principal par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Banlieue, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité (1 abstention : J. Absi)*

-----

### 2) Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Annexe du Cantou

*Rapporteur : Raphael RAOUL*

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés suivants :

## Résultats budgétaires de l'exercice

21604 - LE CANTOU CONDAT SUR VIENNE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	618 664,99	76 532,02	695 197,01
Titres de recette émis (b)	567 062,20	73 869,89	640 932,09
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	567 062,20	73 869,89	640 932,09
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	618 664,99	76 532,02	695 197,01
Mandats émis (f)	548 656,86	24 397,23	573 054,09
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	548 656,86	24 397,23	573 054,09
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	18 405,34	49 472,66	67 878,00
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget annexe du Cantou de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31, Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents ;*

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 pour le budget annexe du Cantou par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Banlieue, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité (1 abstention : J. Absi)*

-----

### 3) Approbation du compte administratif 2020 - Budget Principal

Rapporteur : Philippe GARAPON

Les écritures du compte administratif 2020, conformes au compte de gestion établi par le Comptable public, font apparaître les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Compte administratif	Recettes (a)	1 757 770,81 €	4 609 045,55 €	6 366 816,36 €
	Dépenses (b)	1 540 998,08 €	4 268 615,03 €	5 809 613,11 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)	216 772,73 €	340 430,52 €	557 203,25 €
	Résultat reporté N-1 (d)	-682 019,49 €	298 462,60 €	-383 556,89 €
	RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)	-465 246,76 €	638 893,12 €	173 646,36 €
Restes à réaliser (f)	-85 201,76 €		-85 201,76 €	
RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)	-550 448,52 €	638 893,12 €	88 444,60 €	

*Après le départ de Madame la maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Franck DAMAY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif du budget principal adopté le 18 mai 2020 ;*

*Considérant que le compte de gestion du budget principal produit par le receveur municipal pour l'exercice 2020 a été approuvé ce jour ;*

- d'**ADOPTER** le compte administratif pour le budget principal pour l'exercice 2020, arrêté tel que présenté.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité (1 abstention : J. Absi)*

-----

#### **4) Approbation du compte administratif 2020 - Budget Annexe du Cantou**

*Rapporteur : Raphael RAOUL*

Les écritures du compte administratif 2020, conformes au compte de gestion établi par le Comptable public, font apparaître les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Compte administratif	Recettes (a)	567 062,20 €	73 869,89 €	640 932,09 €
	Dépenses (b)	548 656,86 €	24 397,23 €	573 054,09 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE (c) = (a) - (b)	18 405,34 €	49 472,66 €	67 878,00 €
	Résultat reporté N-1 (d)	-66 014,57 €	1 472,02 €	-64 542,55 €
	RESULTAT DE CLOTURE (e) = (c) + (d)	-47 609,23 €	50 944,68 €	3 335,45 €
Restes à réaliser (f)			0,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS (g) = (e) + (f)	-47 609,23 €	50 944,68 €	3 335,45 €	

*Après le départ de Madame la maire qui laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Franck DAMAY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales ;*

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L2121-31,*

*Vu le budget primitif du budget annexe du Cantou adopté le 18 mai 2020 ;*

*Considérant que le compte de gestion du budget annexe du Cantou produit par le receveur municipal pour l'exercice 2020 a été approuvé ce jour ;*

- d'**ADOPTER** le compte administratif pour le budget annexe du Cantou pour l'exercice 2020, arrêté tel que présenté.

Madame la Maire met aux voix.  
Adopté à l'unanimité (1 abstention : J. Absi)

**5) Affectation des résultats 2020 - Budget Principal**

*Rapporteur : Philippe GARAPON*

Les éléments constatés au compte administratif 2020 sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	682 019.49 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0,00 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	298 462.60 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 540 998.08 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	4 268 615.03 €
RECETTES DE L'EXERCICE	1 757 770.81 €	RECETTES DE L'EXERCICE	4 609 045.55 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>216 772.73 €</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>340 430.52 €</b>
<b><u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u></b>	<b>- 465 246.76 €</b>	<b><u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u></b>	<b>638 893.12 €</b>
<i>(001 en dépenses)</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	106 831.76 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	550 448.52 €
RESTES A REALISER RECETTES	21 630.00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	550 448.52 €	TOTAL A AFFECTER (1068)	550 448.52 €
<b><u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u></b>	<b>550 448.52 €</b>	<b><u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)</u></b>	<b>88 444.60 €</b>
<b>sur la Section de Fonctionnement</b>			

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,  
Vu le compte de gestion du receveur,*

- d'**AFFECTER** le résultat du CA 2020 de la façon suivante :

Résultat d'investissement reporté (001) .....	- 465 246.76 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).....	+ 550 448.52 €
Excédents de fonctionnement (002) .....	+ 88 444.60 €

Madame la Maire met aux voix.  
Adopté à l'unanimité

**6) Affectation des résultats 2020 - Budget Annexe du Cantou**

*Rapporteur : Raphael RAOUL*

Les éléments constatés au compte administratif 2020 sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	66 014.57 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0,00 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	1 472.02 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	548 656.86 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	24 397.23 €
RECETTES DE L'EXERCICE	567 062.20 €	RECETTES DE L'EXERCICE	73 869.89 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>18 405.34 €</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>49 472.66 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>- 47 609.23 €</b>	<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</b>	<b>50 944.68 €</b>
<i>(001 en dépenses)</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	47 609.23 €
RESTES A REALISER RECETTES	0.00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	47 609.23 €	TOTAL A AFFECTER (1068)	47 609.23 €
<b>PRELEVEMENT A EFFECTUER</b>	<b>47 609.23 €</b>	<b>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)</b>	<b>3 335.45 €</b>
<b>sur la Section de Fonctionnement</b>			

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,  
Vu le compte de gestion du receveur,*

- d'**AFFECTER** le résultat du CA 2020 de la façon suivante :

Résultat d'investissement reporté (001) .....	- 47 609.23 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).....	+ 47 609.23 €
Excédents de fonctionnement (002) .....	+ 3 335.45 €

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité (1 abstention : J. Absi)*

## 7) **Vote des taux de contributions directes locales 2021**

*Rapporteur : Emilie RABETEAU*

Le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 27 janvier 2021 a fixé les grands principes pour l'exercice budgétaire 2021.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition 2020 des taxes locales pour 2021.

Il est rappelé par ailleurs que la mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un " rebasage" du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département de la Haute-Vienne (18,96%).

Il est rappelé également que les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation depuis 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taxe d'habitation</b>	14,98%	15,13%	15,13%		
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	20,59%	20,80%	20,80%	20,80%	39,76% (20,80 % + 18,96%)
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	90,19%	91,09%	91,09%	91,09%	91,09%

Enfin, il est précisé que la Direction des Services Fiscaux n'a pas encore transmis à ce jour les bases d'imposition prévisionnelles pour 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2334-4, D 1612-1,*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639A,*

**- DE FIXER** les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	39,76 %
Taxe foncière (non bâti)	91,09 %

M. Genest est favorable à la proposition de ne pas augmenter le taux de TF. Par contre, il estime qu'il reste une possibilité d'évolution sur le taux de TFNB, même si l'incidence reste faible. Il faudrait l'envisager à l'avenir.

Mme Rabeteau acquiesce, même si ce n'est pas le choix retenu pour cette année compte tenu du contexte sanitaire.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité*

-----  
**→ 19h10 : arrivée de Mme RAMADIER**  
 -----

### **8) Vote du budget primitif 2021 - Budget Principal**

*Rapporteur : Philippe GARAPON*

Le budget soumis à l'approbation de l'Assemblée a été bâti dans le respect des objectifs fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du 27 janvier 2021, à savoir notamment :

- maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, en particulier du chapitre 011 charges à caractère général
- maîtrise de la masse salariale (en tenant compte notamment des créations de poste liés au programme électoral et à la mise en œuvre du protocole Rifseep adopté précédemment)
- pas de pression fiscale communale supplémentaire (maintien des taux 2020)
- poursuite du désendettement de la commune par le remboursement des annuités et sans réalisation d'un nouvel emprunt
- dépenses imprévues à hauteur de 93 654.60 €, compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire

- poursuite des investissements initiés en 2020, investissements courants et reconstitution d'une réserve foncière
- études globales sur les projets d'envergure du programme

Il est demandé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1,  
Vu la délibération du 24 mars 2021 approuvant le compte administratif 2020 pour le budget principal,  
Vu la délibération du 24 mars 2021 approuvant l'affectation des résultats 2020 en 2021,  
Après présentation du projet de budget primitif 2021,*

**- d'APPROUVER** le Budget Primitif Principal 2021 qui s'équilibre à 4 792 494.60 € en section de fonctionnement et à 1 406 278.52 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

M. Absi s'interroge sur le chapitre 014 en dépenses de fonctionnement.

M. Garapon répond qu'il s'agit de l'attribution de compensation reversée à Limoges Métropole de 240 000€.

M. Absi demande pourquoi le montant dû au titre de la loi SRU est de 0€.

Mme Rabeteau indique que la cession du terrain à Limoges Habitat pour le programme Domaine des Sources a été valorisée et vient en déduction de la pénalité due. Le montant est donc bien de 0€.

M. Absi rappelle la délibération votée en septembre dernier concernant la formation des élus, à hauteur de 2%. Le montant devrait donc être plus élevé que 1000 €.

Mme Rabeteau indique que des formations ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Un séminaire pour les élus de la majorité est prévu en septembre. D'autres crédits pourront être inscrits en fonction des besoins.

M. Absi évoque le montant de la subvention DETR année 2020.

Mme Rabeteau prend note. Il s'agit d'une erreur de frappe. On parle bien de 2021.

M. Genest salue l'exercice de préparation du budget par la nouvelle équipe. C'est toujours difficile surtout avec la crise sanitaire. Il remarque que le budget proposé traduit bien les ambitions de la majorité.

Le budget s'inscrit dans une période délicate. Le contexte est tendu en ce moment pour les collectivités. Il s'interroge en conséquence sur le choix d'augmenter les charges de personnel, même si cela s'inscrit dans le cadre du programme électoral de la majorité. Il aurait mieux valu attendre 2022 selon lui.

M. Genest demande pourquoi il n'y a pas d'indemnités prévues pour le comptable public.

Mme Rabeteau répond que celui-ci refuse le versement de cette indemnité.

M. Genest revient sur le montant dû au titre de la loi SRU. Il souligne le choix de l'ancienne municipalité d'avoir cédé un terrain à Limoges Habitat à l'euro symbolique. La pénalité est en conséquence nulle cette année.

Il évoque les crédits inscrits à hauteur de 75000 € pour réserve foncière. Il souhaiterait savoir quel est le projet concerné. Il pense qu'il faut continuer la construction de logements à caractère social.

Mme Rabeteau indique qu'il s'agit d'une enveloppe pour pouvoir être réactif en cas d'opportunités. Elle évoque des zones intéressantes. Par ailleurs, elle insiste sur les problèmes d'assainissement sur la commune, qui freinent ces projets d'immeubles collectifs et de logements sociaux.



M. Genest informe qu'il ne votera pas contre ce budget, car il trouve ce genre de démarché ridicule, et pense que ce serait assimilé à « un acte de guerre ». Pour pouvoir voter pour, il faudrait être totalement en phase avec les choix budgétaires. Aussi, il s'abstiendra.

M. Absi regrette que rien n'ait été prévu sur les économies d'énergie. Il indique qu'il s'abstiendra également car le budget ne correspond pas à ses choix.

M. Faugeras tient à remercier son équipe, qui le laisse libre de ses opinions. Le projet de budget présenté est de bonne facture. Il y a des projets communs avec le programme de son équipe. Il votera donc pour ce budget, car ce n'est pas une histoire de posture selon lui.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité (6 abstentions : B. Genest, G. Hartmann, L. Maguer, M. Meunier, B. Ramadier, J. Absi)*

-----

### **9) Vote du budget primitif 2021 - Budget Annexe du Cantou**

*Rapporteur : Raphael RAOUL*

Le budget soumis à l'approbation de l'Assemblée a été bâti dans le respect des objectifs fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du 27 janvier 2021, à savoir notamment :

- inscription du loyer versé par la Mutualité Française Limousine
- remboursement des annuités d'emprunt

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2312-1,  
Vu la délibération du 24 mars 2021 approuvant le compte administratif 2020 pour le budget annexe du Cantou,*

*Vu la délibération du 24 mars 2021 approuvant l'affectation des résultats 2020 en 2021,  
Après présentation du projet de budget primitif 2021,*

**- d'APPROUVER** le Budget Primitif annexe 2021 du Cantou qui s'équilibre à 76 695.45 € en section de fonctionnement et à 100 609.23 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à l'unanimité*

-----

### **10) Demande de subvention auprès de l'Etat**

*Rapporteur : Franck DAMAY*

Au cours de l'exercice 2021, certains projets sont susceptibles d'être engagés et de pouvoir bénéficier d'un soutien de l'Etat.

Il est ainsi proposé de faire une demande pour le projet de réaménagement des bureaux de la mairie pour un coût prévisionnel de 135 420 € HT,

Il est proposé au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de **SOLLICITER** une aide auprès de Monsieur le Préfet au titre de de la DETR année 2021 pour le projet de réaménagement des bureaux de la mairie (coût prévisionnel de 135 420 € HT),
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

*Madame la Maire met aux voix.  
Adopté à l'unanimité*

-----

Urbanisme
-----------

**11) Bilan des cessions et acquisitions immobilières année 2020**

*Rapporteur : Steve HOLLAENDER*

L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les communes de plus de 2000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice précédent.

Ce bilan est joint en annexe au compte administratif de l'exercice N-1.

Le bilan ci-dessous est donc soumis à votre approbation.

Cessions immobilières

- Rue Jules Ferry
  - o Acquéreur : SCI SAINT FIACRE (Mme BERTRAND)
  - o Prix de vente : 6 256 €

Acquisitions immobilières

- Néant

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995,*

- **D'APPROUVER** le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2020.

*Madame la Maire met aux voix.  
Adopté à l'unanimité*

-----

**12) Acquisition d'une parcelle Lotissement « Le Grand Pré »**

*Rapporteur : Steve HOLLAENDER*

Afin de solutionner un problème d'arbre en limite de propriété, il est convenu avec le promoteur du lotissement « Le Grand Pré » Pierre et Territoires de procéder à l'acquisition d'une parcelle située le long d'un chemin rural.

Dans ce cadre, il est proposé l'achat de la parcelle section AS n°137pb appartenant à la société Pierres et Territoires de France Centre Atlantique d'une superficie de 21 m².

Il est précisé que cette acquisition est réalisée à l'euro symbolique. Les frais liés à l'acte notarié sont pris en charge par le promoteur.

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L. 2241-1,*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques,*

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle section AS n°137pb appartenant à la société Pierres et Territoires de France Centre Atlantique d'une superficie de 21 m<sup>2</sup> ;
- **DE PRECISER** que cette acquisition est réalisée à l'euro symbolique ;
- **DE DIRE** que les frais annexes (géomètre, notaire) seront à la charge de la société Pierres et Territoires de France Centre Atlantique ;
- **DE NOMMER** l'Office Notarial de maître Caroline Dauriac pour l'établissement de l'acte ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer l'acte correspondant et les pièces afférentes à ce dossier ;
- **D'INDIQUER** que les crédits seront inscrits au budget.

M. Genest regrette que ce sujet n'ait pas été présenté en commission urbanisme au préalable. Il ne comprend pas ce choix, car il s'agira d'une charge supplémentaire pour la Commune.

M. Hollaender répond qu'il fallait trouver un accord amiable afin de solutionner le problème pour l'administré.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à la majorité (7 Contre : B. Genest, G. Hartmann, L. Maguer, M. Faugeras, M. Meunier, B. Ramadier, J. Absi)*

-----  
**13) Convention fourrière avec la SPA**

*Rapporteur : Laurent BEAUNIER*

En application des dispositions de l'article L.211.24 du Code Rural, chaque commune doit disposer :

- soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire,
- soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La SPA de Limoges et de la Haute-Vienne propose ce service pour le compte des Communes du Département, moyennant une participation de 0.63 euros par habitant pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

*Vu l'article L.211.24 du Code Rural,*

- **DE SIGNER** la convention de fourrière avec la SPA, telle que proposée et annexée, au titre de l'année 2021, moyennant une participation de 0.63 € par habitant,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune.

M. Genest estime qu'il s'agit d'une charge non obligatoire pour la commune. Il rappelle le chenil créé au service technique.

Mme Coste répond que le dispositif de cage au service technique n'est pas suffisant. Elle ajoute qu'il s'agit également d'un service pour les habitants de Condat.

*Madame la Maire met aux voix.*

*Adopté à la majorité (4 Contre : B. Genest, G. Hartmann, L. Maguer, M. Meunier)*

-----

Questions diverses
--------------------

- **Elections**

Mme Rabeteau rappelle les élections départementales et régionales qui vont se dérouler les 20 et 27 juin 2021. Les élus seront mobilisés pour tenir les bureaux de vote.

- **Campagne de vaccination**

M. Rougerie informe que 182 personnes âgées de + de 75 ans ont été vaccinées à Confluences sur 2 jours par des professionnels de santé de la commune. 500 habitants avaient été contactés. Les personnes qui ne pouvaient se déplacer ont été transportées par les policiers municipaux. Il ajoute qu'un travail est en cours pour les plus de 70 ans.

M. Genest félicite l'équipe municipale pour cette organisation. Il demande si tous les cabinets d'infirmiers ont été mis à contribution.

M. Rougerie indique que tous les professionnels ont été informés.

- **Réponses aux questions écrites posées lors du précédent conseil municipal**

M. Fadat rappelle que la psychologue du Laep a été redéployé vers une mission d'écoute lors du confinement. L'agent était joignable via un numéro spécial, une communication avait été faite à ce sujet. Au final, il n'y a pas eu d'appel d'habitant condatois. Un dispositif a également été mis en place en direction des personnes âgées.

Compte tenu de l'impossibilité d'organiser un repas collectif avec la crise sanitaire, le choix s'est porté sur un colis des aînés. Il était composé de manière à pourvoir réaliser un bon repas. 470 colis ont été distribués auprès des personnes de + de 70 ans, pour un coût de 5406 €.

M. Rougerie indique que le même procédé (exonération) sera fait pour les loyers des commerçants fermés administrativement lors de la dernière période de confinement.

Mme Jallais informe qu'aucun prestataire n'a été missionné pour la rédaction et la conception des Brèves. Le travail a été réalisé en interne par des élus. Seule l'impression a été déléguée.

M. Garapon indique qu'il n'y a pas eu de compte rendu officiel de la rencontre avec le trésorier de Limoges Banlieue et Amendes. Il s'agissait d'une prise de contact et de présentation avec la nouvelle équipe.

Il précise que le montant total des garanties d'emprunt accordées par la commune s'élève à ce jour à 7 824 000 €.

M. Chaplot informe qu'une réflexion est en cours avec la société Boîte à Papiers pour la collecte des masques usagés.

- **Communication**

M. Genest comprend l'accent mis sur les réseaux sociaux par la nouvelle municipalité, mais estime que pour lui, la presse locale doit aussi être un support. Tous les habitants ne vont pas sur les réseaux.

- **Démission**

Mme Ramadier informe l'assemblée qu'elle a décidé de démissionner de son poste de conseillère municipale.

-----

Fin de la séance à 20h40.

La Maire,  
Emilie RABETEAU